

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

Département de  
**SEINE ET MARNE**

**DEL2020\_ 0028**

Arrondissement de  
**TORCY**

**COMMUNE DE NOISIEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des délibérations du Conseil Municipal**

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

**SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 24 JANVIER 2020,**  
L'an deux mille vingt , le vingt quatre janvier, à 20h30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 17 janvier 2020, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de **M. VISKOVIC, MAIRE.**

**PRÉSENTS :**

M. VISKOVIC, M. TIENG, Mme NATALE, M. SANCHEZ, Mme TROQUIER, M. RATOUCHE, M. DIOGO, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, M. MAYOULOU-NIAMBA, M. BEAULIEU, Mme ROTOMBE, M. BARDET, Mme MONIER, M. VACHEZ, Mme DAGUILLANES, Mme COLLETTE, Mme JULIAN, M. ROSENMANN, Mme CAMARA-SAKHO, M. CALAMITA, Mme VICTOR, Mme PELLICOLI, M. KAPLAN, M. KRZEWSKI, M. TATI

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

Mme BEAUMEL qui a donné pouvoir à M. VISKOVIC  
M. NYA-NJIKE qui a donné pouvoir à M. TIENG

**ABSENTS, EXCUSÉS :**

Mme NAKACH, Mme DODOTE, M. DRAME, M. NGUYEN, Mme PHAM

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BARDET**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** que la coopération culturelle entre la commune de Noisiel et la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne permettra de développer le rayonnement des projets artistiques et culturels à destination de tous les publics, d'accentuer les circulations des publics et d'améliorer la visibilité des actions menées,

**CONSIDÉRANT** que ce principe nécessite de prévoir une convention-cadre de partenariat entre la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne et la commune de Noisiel, afin d'autoriser l'autorité territoriale concernée à signer tous les actes administratifs nécessaires lors de la mise en œuvre de ces projets,

**CONSIDÉRANT** que chaque projet nécessitera une convention d'application spécifique qui déterminera les conditions de mise en œuvre technique et financière, incluant la question du partage des recettes et des dépenses pouvant être prévu dans le cadre de ces partenariats,

**CONSIDÉRANT** l'avis du Bureau Municipal du 13 janvier 2020,

**ENTENDU** l'exposé de Mme NATALE, 2e Maire Adjointe,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** la convention-cadre de partenariat culturel entre la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne et la commune de Noisiel,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention-cadre, ainsi que tout document ou avenant s'y rapportant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Publié au RAA le

31 JAN. 2020